

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2882

présenté par
M. Berteloot

ARTICLE 6

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« accompagne les transitions agroécologique et climatique et vise au renforcement de »

les mots :

« vise à atteindre et à maintenir la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article expose les missions et lignes de conduite du développement agricole. Au vue de l'urgence de la situation agricole française, il convient d'aller au plus efficace et de viser une souveraineté alimentaire et de la maintenir une fois celle-ci atteinte.